



## Les infos – Logement de l'ADIL du Finistère

INFO N° 2016/35

### RAPPORTS LOCATIFS / CANDIDAT LOCATAIRE / AVIS D'IMPOSITION

**JE SUIS PROPRIETAIRE BAILLEUR. JE SOUHAITE M'ASSURER QUE L'AVIS D'IMPOSITION FOURNI  
PAR MON FUTUR LOCATAIRE N'EST PAS UN FAUX. COMMENT LE VERIFIER ?**

Un service mis en ligne par l'administration fiscale, accessible sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
vous permet de vérifier la véracité de l'avis d'imposition fourni.

Vous devrez alors rentrer le numéro fiscal du déclarant et la référence de l'avis  
d'imposition.

*Information donnée sous réserve de l'appréciation souveraine des Tribunaux*

23, rue Jean Jaurès  
29000 QUIMPER

Tél. 02.98.46.37.38  
Internet : [www.adil29.org](http://www.adil29.org)

14, bd Gambetta  
29200 BREST